

La Lettre d'Info CGT E&C France N°26 du 26 Mars 2021

AU SOMMAIRE

✖ Édito	Page 1
✖ Sondage sur les frais additionnel liés au télétravail subi	Page 2
✖ NAO 2021 : Rebondissement ? (spoiler : non)	Page 3
✖ Abondement 2021 : Négociations au niveau du périmètre commun Air Liquide	Page 3
✖ Métallurgie : Attaque de la Convention Collective par le Patronat !	Page 4
✖ Il y a 150 ans ! Les Damnés de la Commune !	Page 5
✖ Calendrier social à venir	Page 6
✖ Gardons le contact !	Page 6

Edito

103 000 lits d'hôpitaux ont été supprimés entre 1993 et 2018 en France et 3400 en 2019. Avec une volonté d'arriver à un taux d'occupation des lits de 95% en "temps de paix". Le président du SMPS (Syndicat des Managers Publics de Santé) estime que la baisse du nombre de lits n'induit pas nécessairement une dégradation de la prise en charge des patients. "Les professionnels hospitaliers font tout ce qu'ils peuvent, y compris dans des situations compliquées", lance-t-il, "mais ce qui est certain, c'est que **l'encombrement des services d'urgences, lié au manque de lits, se traduit par des complications de prise en charge.**"

Concrètement, il observe des situations où des patients "doivent rester dans des brancards beaucoup trop longtemps par rapport à ce qui devrait être fait normalement". La normalité étant rarement compatible avec l'urgence...

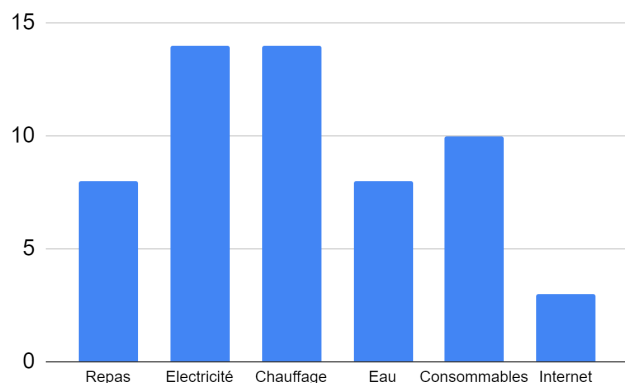
Depuis 2005, l'ensemble du secteur hospitalier est frappé, selon la Fédération hospitalière de France, par des plans d'économies de 9 milliards d'euros. A comparer avec le coût économique, près de 200 Milliards d'euros, des différents confinements et autres limitations de déplacements et d'ouvertures "non essentiels", rendus impérieux par le manque de moyens hospitaliers. Pourtant, le personnel de santé manifestait bien avant la crise sanitaire pour dénoncer la pression budgétaire et pour réclamer plus de moyens au gouvernement et plus d'effectifs (Au hasard : [Manif du 14 novembre 2019](#)) mais qu'ont-ils reçu en retour ? CRS, passages, matraques, flashball, interpellations. **Un pays qui se tient sage**, qui ne revendique pas, qui courbe l'échine, qui se satisfait de voir se dilapider les conquies sociaux... voilà leur projet.



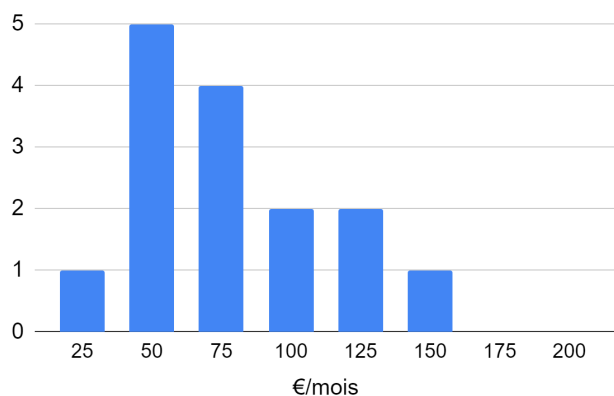
Sondage sur les frais additionnel liés au télétravail subi

Dans notre **Lettre d'Info 025**, nous vous proposons de répondre à un sondage concernant les frais associés au télétravail subi. Vous avez été 15 à avoir répondu (**Merci !**). Nous redonnons ici le [lien d'accès](#) pour ceux qui n'auraient pas encore répondu et qui souhaiteraient le faire. Voilà les réponses déjà reçues à ce jour :

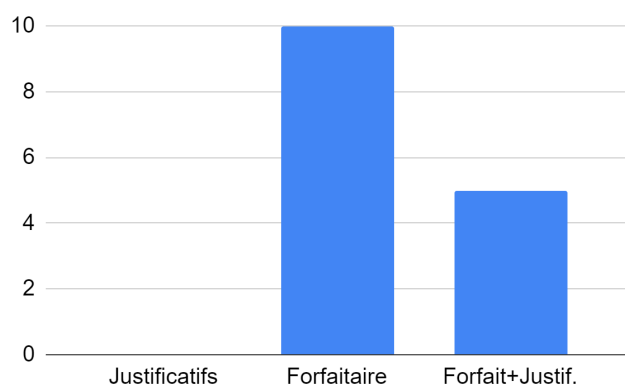
Sur quels postes estimez-vous avoir un surcoût nécessitant une participation de la Direction ?



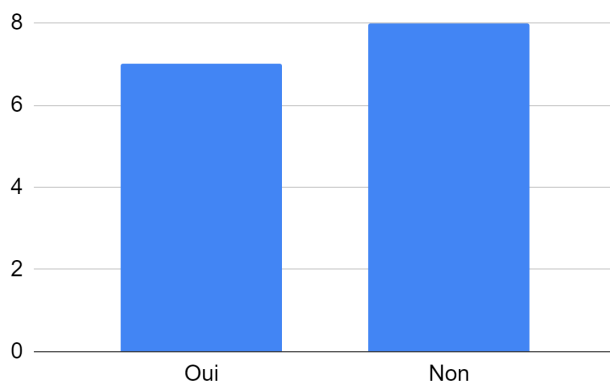
À combien estimez-vous le surcoût généré par le télétravail subi pendant la crise sanitaire ?



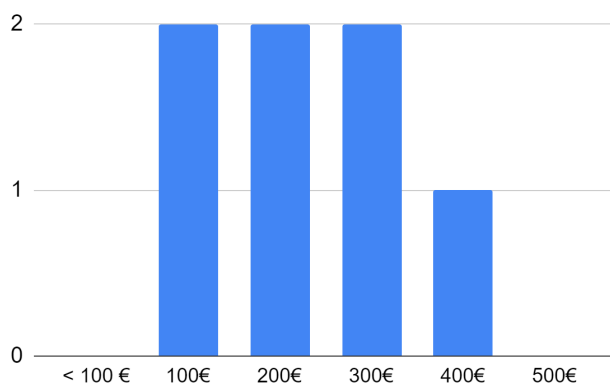
Sous quelle forme, une participation de la Direction devrait-elle être effectuée selon vous ?



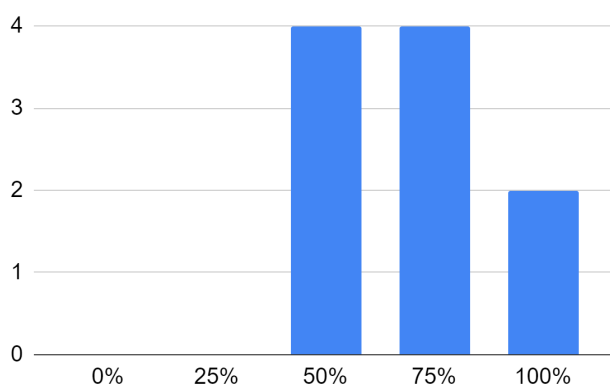
Avez-vous acheté du matériel pour télétravailler de manière plus confortable/efficace ?



Si oui, quel montant ces achats représentent-ils ?



À quelle hauteur pensez-vous que la Direction devrait rembourser ces achats ?



--

NAO 2021 : Rebondissement ? (spoiler : non)

C'est un miracle ! C'est génial ! C'est incroyable ! C'est magnifique ! "**Quoi donc ?**" vous demandez-vous ? "**Enfin des augmentations générales !**" vous dites-vous ? "**5 % pour tous**" espérez-vous ? Ouais bon... Ne rêvez pas non plus... On vous rappelle tout de même que l'on vit dans un monde où l'on a réussi à faire passer François Hollande ou même Emmanuel Macron pour des hommes politiques de gauche....

Une dernière réunion a eu lieu Lundi 22 mars entre les Organisations Syndicales et la Direction E&C France (mais sans le Directeur).

COMMENT ?? LA CGT S'Y EST RENDU !!! ALORS QU'ELLE AVAIT DIT QU'ELLE N'IRAIT PAS ???

Oui ben faut dire que ce n'était pas clair ! On vous récapitule : Au sortir de la dernière réunion du 10 février, la Direction (avec le Directeur) disait ne plus vouloir négocier et restait ferme sur sa proposition (1% sans signature et 1,3%+0,2% en cas de signature). Avec une belle tirade, la Direction (avec le Directeur) a annoncé que la destination est connue et qu'elle ne voulait pas s'encombrer d'une nouvelle réunion afin de choisir le chemin pour une destination sur laquelle on n'est pas d'accord 😊_/. Bon... Dont acte...

Mais la Direction (sans le Directeur) nous a écrit quelques jours plus tard pour proposer une nouvelle réunion afin de discuter uniquement de la répartition de l'enveloppe sans possibilité de rajouter 1€ à celle-ci. Dans ces conditions, 2 organisations syndicales ont refusé de participer à une énième réunion.

Ensuite, la Direction (sans le Directeur) a laissé entendre qu'elle était d'accord pour discuter d'une contre proposition des Organisations Syndicales **MAIS** tout en maintenant que sa proposition initiale était ferme... re-😊_/.

Proposer de discuter d'une contre-proposition inconnue qu'elle prétend ne pas vouloir accepter pour ne pas contredire sa proposition initiale qui reste non négociable car le chemin, la destination, les étoiles, la couleur du cheval blanc d'Henri IV, toussa toussa. WTF ! Si vous comprenez, vous êtes forts ! A croire qu'il se passe des choses dans les coulisses entre vous savez qui et vous savez qui pour arracher une ou des signatures... M'enfin

A ce stade, les 2 OS délinquantes ont décidé de se rendre à la dernière réunion pour comprendre le **Schmilblick**. Et le 22 mars, après tout ce raout (pas Didier !), le miracle tant attendu s'est produit ! (on vous prévient de ne pas trop rêver)

Finalement, en cas de signature des OS, l'enveloppe ne sera pas de 1,3%+0,2%... mais, tenez vous bien, de 1,65% pour l'enveloppe globale, mesures complémentaires incluses, **soit 0,15 points de plus**... re-re-😊_/.

Abondement 2021 : Négociations au niveau du périmètre commun Air Liquide

Une réunion de négociation sur les modalités de l'abondement 2021 au niveau de périmètre commun Air Liquide entre la Direction Groupe (DRDS) et les organisations syndicales s'est tenue le 23 mars dernier.

La loi autorise le versement d'un abondement déterminé en fonction du PASS (Plafond Annuel de la Sécurité Sociale), ne pouvant excéder le triple du versement du bénéficiaire, ni être supérieure à 8% du PASS ⇒ soit 3290.88€ en 2021. La richesse de l'entreprise étant créée par les salarié.e.s, la CGT revendique un montant de l'abondement de 3290,88€ comme l'autorise la loi.

La direction propose une proposition d'accord avec un montant d'abondement maximal de 1300€ et les modalités de répartition suivantes :

Placement	Abondement	Abondement Max Cumulé
100€ (plancher)	300€	300€
De 100€ à 200€	1€ investi = 3€ abondés	600€
De 200€ à 300€	1€ investi = 3€ abondés	900€
De 300€ à 400€	1€ investi = 2€ abondés	1100€
De 400€ à 500€	1€ investi = 2€ abondés	1300€

S'il n'y a pas d'accord, la direction reviendra aux bonnes vieilles méthodes avec l'application d'une décision unilatérale : Abondement max de 1100€ avec les anciennes modalités de répartition (200€ placés ⇒ Abondement de 500€ puis 1€ abondés pour 1€ investis). La CGT dénonce à nouveau la clause du chantage.

La DRDS attend la position des OS pour le 02 avril.

Métallurgie : Attaque de la Convention Collective par le Patronat !

Depuis le début de la crise sanitaire, **le patronat et l'UIMM en particulier**, veulent profiter de la situation et du climat anxigène que vivent les salariés pour accélérer les restructurations d'entreprises, en réduisant l'emploi et les salaires, tout en voulant poursuivre l'œuvre de destruction du modèle social, via **la casse de des conventions collectives de la métallurgie**.

L'UIMM ne s'en cache pas, **elle veut rayer un siècle de construction de droits et conquis sociaux** qui constituent aujourd'hui toute la protection sociale des salariés (Ingénieurs, Techniciens, Cadres compris) et parmi lesquels sont écrits et imposés toutes les garanties collectives que tous les employeurs de la métallurgie doivent respecter. Voilà les enjeux et voici pourquoi **l'UIMM n'hésite pas à qualifier cette négociation de « rupture sociétale »** autrement dit : avoir un dispositif conventionnel adapté et non contraignant pour la sacro-sainte compétitivité des entreprises, afin de verser toujours plus de profits aux actionnaires.

Jugez par vous même !

Dans les textes mis en réserve, le patronat prévoit de détruire nombre de conquis sociaux :

CLASSIFICATIONS

Le classement du poste de travail et non plus du salarié qui l'occupe. Ce qui veut dire :

- Plus d'évolution automatique de carrière
- La non reconnaissance des diplômes et de l'expérience acquise du salarié

CASSE DES 35 HEURES

Dès 220 heures supplémentaires par an et par salarié, il est prévu de passer à 300 heures + 150 heures = 450 heures. Cela reviendrait à travailler six jours par semaine sur l'année !

PRÉCARISATION DE L'EMPLOI À VIE

Des mesures moins contraignantes et plus de souplesse pour faciliter l'employabilité des salariés précaires et un accord de contrat de chantier dans la métallurgie qui précarise l'emploi à vie. C'est ce que l'UIMM appelle « sécuriser les parcours »

RÉMUNÉRATIONS

L'UIMM en rêve depuis des décennies. **Supprimer les différentes primes liées à l'ancienneté et aux conditions de travail en équipes.** Ce qu'ils ont déjà fait pour les salariés des services de l'automobile !

STATUT CADRE

La disparition du statut cadre et de ses droits associés. Le forfait jour passera de 218 à 235 jours.

Et après la Métallurgie, ce sera le tour de la Chimie ?

La Fédération Métallurgie de la CGT propose [une pétition](#) à retourner signée :

- **par courrier** : FTM-CGT-263, rue de Paris· Case 433-93514 Montreuil Cedex
- **par email** : metaux@cgt.fr



Il y a 150 ans ! Les Damnés de la Commune !

Du soulèvement du 18 mars 1871 à la "Semaine sanglante" qui s'achèva le 28 mai 1871, Paris fit il y a 150 ans l'expérience d'une insurrection populaire et démocratique !



ARTE TV propose un documentaire de 88 minutes disponible gratuitement en replay du 16/03/2021 au 20/05/2021 pour replonger dans l'histoire de ces "communards" épris de République Sociale !

<https://www.arte.tv/fr/videos/094482-000-A/les-damnes-de-la-commune/>



À la fin des années 1860, Paris gronde.

Dans un Second Empire qui se veut libéral, Napoléon III a chargé le préfet Haussmann de moderniser la capitale pour en faire un paradis de la grande bourgeoisie.

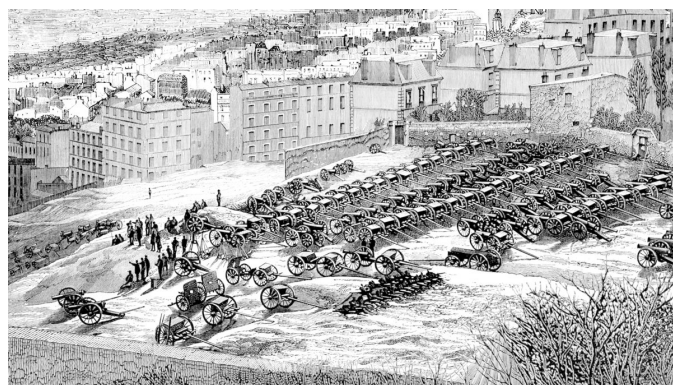
Tandis que la misère et les loyers augmentent, la contestation populaire prend de l'ampleur.

Pour affirmer son autorité, l'empereur tente de détourner la colère sociale contre un ennemi extérieur et déclare la guerre à la Prusse. Mais le conflit vire au fiasco. Le 3 septembre 1870, Napoléon III est fait prisonnier.

L'empire s'effondre, la République est proclamée et le gouvernement provisoire, installé à Bordeaux, décide de négocier la paix avec les Prussiens.

Dans la capitale assiégée, les habitants, eux, refusent de se rendre. Après une élection, la Commune de Paris est proclamée le 28 mars 1871 et, en deux mois, expérimente des réformes sur tous les terrains : politique sociale, éducative, culturelle, égalité des sexes, laïcité...

Réfugiés à Versailles à l'instigation d'Adolphe Thiers, chef du gouvernement, les tenants de l'ordre, eux, remobilisent une armée prête à marcher sur Paris...



NB : Pour ceux qui préfèrent lire ⇒ On vous conseille [ce fil Twitter](#) de notre *(une fois n'est pas coutume)* Historienne des Révolutions préférée ! Ou encore [celui là](#) sur les moins connues "Communes de province".

Calendrier social à venir

<i>Date</i>	<i>Réunion</i>
7 Avril	Réunion Négo Intéressement
12 Avril	CSSCT Extra Vitry
15 Avril	Réunion Négo QVT Télétravail
27 Avril	CSEE Champigny
29 Avril	CSEE Vitry

Gardons le contact !

- Coordination Nationale des Syndicats CGT d'Air Liquide :
 - Site Internet : <http://cgtairliquide.reference-syndicale.fr/>
 - Compte Facebook : <https://www.facebook.com/Coordination-Cgt-Du-Groupe-Air-Liquide>
- Compte Twitter d'Air Liquide E&C France : <https://twitter.com/CGTAirLiquideEC>

N'hésitez pas à nous contacter, nous essaierons de répondre à vos questions.

Pour la CGT Air Liquide E&C France, le Délégué Syndical Central

M. Resmini

LA CGT RESTE DISPONIBLE POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS

- Maurice RESMINI (Délégué Syndical Central) : 06 03 56 10 29
- Philippe VIEUX COMBE (Délégué Syndical Central Adjoint) : 06 02 07 65 30

La Coordination
CGT Air Liquide



La CGT E&C
France

